



## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 27 janvier 2023 à 20h00

### Note de synthèse

#### **Présents :**

MM. Frédéric MILLET ; Katy GERMAIN ; Benoit ANGOT ; Christine METAUT ; Dany GUET ; Sylvain ROBERT ; Danièle CHANTOSME ; Véronique PATÉ-PONDAVEN ; Franck ABRARD ; Michèle CHEVALIER-FERREC ; Geneviève CLEMENT-ROLLAND ; Louise DENIGO-JOSSE ; Jacques LEFEUVRE ; Géraldine JOUALLAND

**Absents / pouvoirs :** Vincent RONNE donne pouvoir à Geneviève CLEMENT-ROLLAND ; Teddy LE SOLLIEC donne pouvoir à Véronique PATE-PONDAVEN ; Amalia DAVID donne pouvoir à Louise DENIGO-JOSSE ; Yoann CAILLON donne pouvoir à Christine METAUT ; Sophie GEBEAU donne pouvoir à Frédéric MILLET ; Judicaël FRUNEAU ; Zélia LIVET ; Sabrina DAVY ; Denis CHICAUD

**Ouverture de séance et désignation d'un secrétaire de séance :**

**Appel des élus/Vérification du quorum**

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2022.**

**RAPPEL POUR TOUS LES ÉLUS = signature de la feuille de présence + registre pour les élus présents lors du dernier conseil du 19 décembre 2022.**

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1/ Approbation du plan de financement prévisionnel de la rénovation énergétique de l'école publique « les Trois Chênes »
- 2/ Visite du Sénat par le Conseil Municipal des Enfants
- 3/ proposition d'exonération du Loyer de Mme DESCHAMPS locatif communal au 28 Bis rue André Caux
- 4/ Mise à jour du tableau des loyers de la maison médicale

#### **Informations et questions diverses :**

#### **Agenda**

## DCM2023/01/01 Objet : Approbation du plan de financement prévisionnel de la rénovation énergétique de l'école publique « les Trois Chênes »

Le projet de rénovation énergétique de l'école publique de Guenrouet a subi une réévaluation des coûts prévisionnels, due aux augmentations du prix des matériaux, il est judicieux de présenter au conseil le nouveau tableau estimatif des coûts par poste et en HT.

### Tableau des dépenses

<b>COUT ESTIMATIF DE L'OPERATION</b>	
<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant prévisionnel H.T</b>
Travaux préparatoires	96 900,00 €
Gros œuvre	155 400,00 €
Charpente bois isolation-bardage	170 100,00 €
Couverture ardoise-étanchéité	122 700,00 €
Menuiseries 2x talus – serrurerie	116 900,00 €
Menuiseries intérieures	70 900,00 €
Cloisons sèches	59 600,00 €
Revêtements de sols et faïence	73 500,00 €
Plafonds suspendus	25 000,00 €
Peinture et nettoyage	38 200,00 €
Plomberie-chauffage -ventilation	229 000,00 €
Elec cfo-cfa	113 000,00 €
<b>TOTAL HT DE L'OPERATION</b>	<b>1 271 200,00 €</b>

### Plan de financement prévisionnel

<b>Financeurs</b>	<b>Base subventionnable</b>	<b>Montant de la subvention HT</b>	<b>Indiquer si sollicité ou acquis</b>	<b>Taux de subvention</b>
DETR				
DSIL	1 271 200,00	508 480,00	sollicitée	40 %
Autre subvention état FONDS VERT	1 271 200,00	190 680,00		15 %
Conseil régional 50 euros m <sup>2</sup> SHAB 732,37 m <sup>2</sup>	1 271 200,00	36 618,50		2,88 %
Sous-total		735 778,50		
Autofinancement		535 421,50		
COUT HT		1 271 200,00		

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

1/ Approuver le plan prévisionnel de financement de l'opération

2/ Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs au dossier, ainsi que les demandes de subventions DSIL, FONDS VERT et LA REGION.

## - Commentaires

---

Mme CHANTOSME demande des précisions sur un tel coût au regard du projet initial 732 000. M. Le Maire et Mme Germain explique que le projet a évolué pour une rénovation complète avec l'ajout d'une chaufferie bois à plaquettes qui sera couplé avec la chaudière gaz du pôle enfance afin d'optimiser les énergies pour le chauffage et la production d'eau chaude. Une extension de 25m2 va aussi être réalisée sous le préau devant la maternelle afin d'avoir une salle de sieste adapter au nombre d'enfants. L'augmentation des coûts de construction avec l'inflation est estimée entre 150 et 200000€.

## **DCM2023/01/02 Objet : Visite du Sénat par le Conseil Municipal des Enfants**

---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une visite du Sénat a été organisée à l'intention du Conseil Municipal des Enfants. Celle-ci a eu lieu le 25 janvier 2022. Le déplacement s'est effectué par autocar pour 36 personnes ; les enfants étaient accompagnés par le Conseil des Sages.

Il est demandé à ce que les frais affairant à ce voyage soit pris en charge par la commune.

Bus société « Bourrée Voyages » : 3070 € TTC

Repas du soir sur autoroute « Casino » : 265.55 € TTC

Soit un total de 3335.55 €

**Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à 3 abstentions et 17 voix pour de :**

**1/ prendre ces dépenses qui seront imputés à l'article 6251.**

**2/ Rembourser l'avance des repas à M. le Maire**

**3/ Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs au dossier**

## - Commentaires

---

Mme CHANTOSME regrette que les enfants visitent le Senat sans connaitre l'actuel Conseil Municipal. Une réflexion est lancée pour faire découvrir le Conseil Municipal de Guenrouët pour les enfants. Les modalités sont à mettre en place.

## DCM2023/01/03 Objet : proposition d'exonération du Loyer de Mme DESCHAMPS locatif communal au 28 Bis rue André Caux

---

Mme DESCHAMPS CAMILLE a emménagé avec sa fille de 2 ans au 1 janvier 2023 au logement locatif 1<sup>er</sup> étage 28 bis rue André CAUX.

Le samedi 7 janvier la commune est informée par la locataire d'une invasion d'insecte occasionnant des piqûres aux membres inférieurs.

Après démarche auprès d'un vétérinaire, puis achat de produit insecticide type fumigène pour 120 € Mme DESCHAMPS a réalisé le traitement des locaux lui obligeant de quitter le logement quelques jours.

La commune a diligenté mardi 17 janvier l'entreprise APA afin d'effectuer un traitement spécifique en profondeur.

A noter la réalisation de quelques travaux de peinture la 1<sup>ère</sup> semaine par Mme DESCHAMPS a ses propres frais d'un commun accord avec la municipalité.

Aussi, en raison des conditions d'arrivée de Mme DESCHAMPS notamment sur l'insalubrité du logement, et des contraintes engendrées il est proposé l'exonération du loyer de janvier 2023 d'un montant de 356.26 €

**Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité de :**

**1/ Exonérer le loyer de janvier 2023 à Mme DESCHAMPS d'un montant de 356.26 €.**

**2/ Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs au dossier**

- Commentaires

---

## DCM2023/01/04 Objet : Mise à jour du tableau des loyers de la maison médicale

Un podologue s'installe 2 jours par semaine à la maison médicale

Le tableau des loyers et charges ci-joint :

Maison Médicale Rénovée - 27/01/2023							
Nom du professionnel	Surface utilisable	loyer actuel+ charges	Coût au m2	Loyer Proposé	Charges générales (1)	Charges spéciales (2)	Total
Dr Philippe Collet	30,00	415,00	12,90	387,00	210,00	80,00	677,00
Dr Samuel Leitao	30,00	415,00	12,90	387,00	210,00	80,00	677,00
Docteur ?	30,00						0,00
Infirmiers Mrs Tanguy et José Leitao	16,00	100,00	- 20 % = 10,32 Pièce aveugle	165,12	112,00	4,00	281,12
Infirmières Mmes BERTHELOT Soizic / DUTEIL Nolwenn / TAUPIN Marina / TOUPIN Gabrielle	30,00	244,80		280,00	154,00	4,00	438,00
Podologue M. Corentin Guilbert		61,20		113,50	56,00		169,50
Dentiste Mme Claire Dominique	39,00		12,90	503,10	273,00	4,00	780,10
Dentiste 2	39,00						0,00
Kiné M. Sébastien Charles	21,00	207,50	12,90	270,90	147,00		417,90
Kiné Mme Mélanie Guillet-Billard	21,00	207,50	12,90	270,90	147,00		417,90
Kiné ?	10,00						0,00
<b>Total</b>		<b>1651,00</b>		<b>2377,52</b>	<b>1309,00</b>	<b>172,00</b>	<b>3858,52</b>
Surface utilisable	266 m2						
Surface utilisée	187,00						
Reste à occuper	79 m2						
(1) Edf - Eau - Gaz - Entretien et Contrôles - Ordures Ménagères et Ménage = 7,00 € par m2 utilisés							
(2) Téléphone fixe pour les médecins - Collecte déchets médicaux							

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- 1/ Accepter la révision des tarifs des logements communaux tels que présentée ci-dessus ;
- 2/ Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- Commentaires

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. ROBERT demande pourquoi il n'y a pas eu d'invitation au verre de l'amitié du personnel.

M. le Maire avoue « un raté » et présente ses excuses, c'est un oubli aucun conseillers n'a été invité (uniquement les adjoints)

M. ABRARD demande pourquoi une salle de sport sur la commune de Guenrouët. M. ABRARD demande pourquoi il est prévu une salle de sports sur la commune de Guenrouët et que les sports concernés sont le foot, le rugby et la pétanque, qu'il n'existe pas de club pour faire du sport en salle.

Plusieurs membres de la majorité lui répondent que des associations des communes voisines dans lesquelles beaucoup de Guérinois sont adhérents sont intéressées par des créneaux comme le basket et le twirling. Nos écoles n'ont pas de lieux couverts pour faire du sport, que la salle culturelle n'est pas adaptée pour l'animation sportive cantonale.

M. GUET interpelle M. ABRARD sur le fait qu'il ne peut pas avoir toutes les informations, puisqu'il quitte les réunions avant la fin, M. ABRARD lui répond qu'il n'a rien à dire et que tout est décidé avant comme l'emplacement de la salle sur le terrain de sport. Mr Guet lui répond que le plan de projet d'implantation présenté en commission imaginé avec M. LE SOLLIEC est une base de travail pour alimenter les échanges et recenser les besoins et envies des associations et pratiquants de sports en salle, cet emplacement permet de l'éloigner des habitations et que rien n'est pour l'instant figé et décidé.

## Questions et informations diverses modifiables

### AGENDA

Date	Heure	Réunion
04/03/2023	10h00	CME
09/03/2023	10h00	CGS
10/03/2023	20h00	Conseil Municipal
31/03/2023	20h00	Conseil Municipal
13/05/2023	10h00	CME
08/06/2023	10h00	CGS
07/09/2023	10h00	CGS
09/09/2023	10h00	CME
04/11/2023	10h00	CME
		Commission finances